



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : TRAVAUX DE DEPOLLUTION PAR
VENTING - COMPLEXE SPORTIF ISABELLE
AUTISSIER**

**DÉCISION N° DM-25-271
EN DATE DU 01 AOUT 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la consultation relative à la réalisation de travaux de dépollution des sols par venting dans le complexe sportif Isabelle AUTISSIER :

CONSIDÉRANT l'offre de la société SERPOL, jugée économiquement la plus avantageuse ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SERPOL, sise 7, avenue du Québec 91440 VILLEBON-SUR-YVETTE, représentée par Monsieur Wilfried VANNIER, Directeur d'Agence IDF, le marché de réalisation de travaux de dépollution des sols par venting dans le complexe sportif Isabelle AUTISSIER.

Le marché est décomposé en tranche de la manière suivante :

- Pour la tranche ferme : le montant est de 86 268 € HT, soit 103 521,60 € TTC,
- Pour la tranche optionnelle : le montant est de 8 427 € HT, soit 10 112,40 € TTC.

La tranche ferme comporte des prestations éventuelles ponctuelles :

- Intervention sous 24h d'un opérateur spécialisé : 615 € HT
- Intervention sous 12h d'un opérateur spécialisé : 769 e HT
- Plus-value pour intervention le week-end : 1025 € HT
- Réunion en visioconférence : 296 € HT
- Réunion en présentiel : 629 € HT

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT